

CONVOCAATION

Les membres du Conseil général de Neyruz FR sont convoqués, conformément aux articles 34 et 38 de la Loi sur les communes (LCo), à la séance du Conseil général qui aura lieu le

Mardi 14 mai 2024 à 19h30 à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz

Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 12 décembre 2023
3. Communications du Bureau du Conseil général
4. Election à la présidence du Conseil général pour la période 2024-2025
5. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2024-2025
6. Election de scrutateurs-trices au sein du Bureau du Conseil général
7. Communications du Conseil communal
8. **Message n° 2024/51** – Planifications financières 2024-2038
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
9. **Message n° 2024/52** - Crédit supplémentaire 2023 du compte 3294.3144.00, entretien Aigle Noir, pour le chauffage à distance, selon l'article 9 Règlement des finances, pour un montant de CHF 50'000.00
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
10. **Message n° 2024 /53**- Comptes 2023
 - Présentation générale des comptes
 - Compte de résultats
 - Compte des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation des comptes
11. Rapport de gestion 2023
12. **Message n° 2024/54** – « Révision totale et adoption du Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux »
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
13. **Message n° 2024/55** – Révision totale et adoption du Règlement relatif à la distribution de l'eau potable »
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
14. **Message n° 2024 /56**- Mise en place d'une canalisation pour les eaux usées dans le cadre des travaux de la jonction autoroutière de Matran, selon PGEE de la Commune de Neyruz pour un montant de CHF 400'000.00
 - Rapport de la Commission financière



- Présentation
- Vote

15. **Message n° 2024/57** - Crédit supplémentaire 2024 du compte 3294.3144.00, entretien Aigle Noir, pour la pose de la fibre optique, selon l'article 9 Règlement des finances, pour un montant CHF 20'000.00

- Rapport de la Commission financière
- Présentation
- Vote

16. Divers

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 ne sera pas lu, il est disponible sur le site internet <https://www.neyruz.ch> et auprès de l'Administration communale. Les différents messages, propositions et postulats sont publiés sur le site internet <https://www.neyruz.ch> et sont à disposition auprès de l'Administration communale.

Dans la mesure du possible et afin de faciliter le bon déroulement de cette séance, le Bureau du Conseil général émet le souhait que les Chef-fe-s de groupes et Conseillers-ères généraux-ales désirant aborder un point dans les divers le communiquent à l'avance via le formulaire disponible sur le site internet : <https://www.neyruz.ch/politique/conseil-general> onglet instruments parlementaires, par écrit à : bureauCG@neyruz.ch.

Une verrée aura lieu en fin de séance pour tous ceux et celles qui le souhaitent !

Le Bureau du Conseil général